

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8703.31.00	D'une cylindrée n'excédant pas 1 500 cm ³ Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B
8703.32.00	D'une cylindrée excédant 1 500 cm ³ mais n'excédant pas 2 500 cm ³ Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B
8703.33.00	D'une cylindrée excédant 2 500 cm ³ Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	B
8703.90.00	Autres Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	C
8704.10.00	Tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier	En fr.	A
8704.21.00	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes métriques Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	C
8704.22.00	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes métriques mais n'excédant pas 20 tonnes métriques Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	C
8704.23.00	D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes métriques Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	C
8704.31.00	D'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes métriques Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	C
8704.32.00	D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes métriques Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	C
8704.90.00	Autres Note : Le bénéfice du tarif de préférence général est retiré aux marchandises du présent numéro tarifaire originaires de la République de Corée.	6,1%	C